



## Donnée personnel transmise

Par **rakuen71**, le **20/06/2016** à **22:12**

Bonjour,

Pour simplifier, je suis locataire d'une maison et je suis en retard sur le contrôle annuel de ma chaudière. Le propriétaire m'a demandé pourquoi le contrôle de cette année n'avait pas été effectué, je lui ai répondu que je m'en occupais.

Quelques jours plus tard je reçois un coup de fil du propriétaire et m'explique qu'il s'est renseigné auprès de la société de prestation qui contrôle habituellement ma chaudière et que la société en question lui avait expliqué que j'avais plusieurs mensualités de retard et le montant de mes mensualités.

Ma question est simple, est-ce que la société de prestation a le droit de divulguer ce genre de donnée à la première personne qui le demande par simple appel?

Quels sont mes droits?

Merci par avance pour vos réponses.